



**68 – 2026
AVIS AU BARREAU**

EXÉCUTION DES SIGNIFICATIONS ET PRATIQUE DE FACTURATION

À compter du 1^{er} juillet 2026, la Société d'aide juridique du Manitoba remboursera les exécutions de significations en vertu du barème ci-dessous pour tout prestataire de service privé.

1. Significations dans les limites de la ville		ANCIEN	NOUVEAU
a) Quand les documents sont signifiés et qu'un affidavit de signification est produit	Jusqu'à deux tentatives	35,00 \$	45,00 \$
	Tentatives additionnelles	10,00 \$	10,00 \$
b) Quand les documents ne sont pas signifiés et qu'un affidavit de tentative de signification est produit	Jusqu'à deux tentatives	35,00 \$	45,00 \$
	Tentatives additionnelles	10,00 \$	10,00 \$
c) Quand les documents ne sont pas signifiés comme au point b), mais l'avocat ne demande pas d'affidavit de tentative de signification	Jusqu'à deux tentatives	25,00 \$	35,00 \$
	Tentatives additionnelles	10,00 \$	10,00 \$
d) Dans le cas où une adresse est fournie et que l'habitation s'avère inoccupée, il y aura des frais de déplacement de		18,00 \$	25,00 \$
2. Frais de recherche			
Il n'y a généralement pas de frais à moins que d'importantes recherches soient nécessaires. Frais par heure		45,00 \$	45,00 \$
3. Urgences			
Pendant la semaine	Jusqu'à deux tentatives	40,00 \$	55,00 \$
	Tentatives additionnelles	10,00 \$	10,00 \$
Fin de semaine et jours fériés, avec l'approbation de la direction régionale	Jusqu'à deux tentatives	Nouveau	80,00 \$
	Tentatives additionnelles	Nouveau	10,00 \$
4. Coûts de kilométrage à l'extérieur des limites de la ville			
Pour chaque kilomètre à partir du centre-ville		0,86 \$	

Temps d'attente par heure		NUL
Temps de déplacement par heure		NUL